

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

**Délibération
n° 2010.10.112.B**

**Entretien des espaces
verts des bassins
eaux pluviales et des
sites d'eaux pluviales,
d'eau potable et
d'assainissement du
GrandAngoulême :
Appel d'offres ouvert**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL	Rapporteur : Madame GODICHAUD
-----------------------------	--------------------------------------

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BASSINS EAUX PLUVIALES ET DES SITES D'EAUX PLUVIALES, D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU GRANDANGOULEME : APPEL D'OFFRES OUVERT
--

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême doit assurer une partie de l'entretien des espaces verts du GrandAngoulême, notamment ses sites d'eaux pluviales et d'eau potable et des réseaux d'assainissement et ne peut réaliser l'ensemble des travaux correspondant en régie.

Le marché d'entretien actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2010, la passation d'un nouveau marché s'avère nécessaire.

Le bureau communautaire s'est prononcé pour l'utilisation de l'article 15 du code des marchés publics qui permet de réserver la prestation à une entreprise adaptée (EA), un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) ou à toute autre structure employant majoritairement des personnes handicapées dans l'objectif de leur insertion.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans engagement sur un montant minimum ou maximum (article 77 du code des marchés publics).

L'estimation annuelle est de 30 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert en application des articles 15, 33, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2011,
- qu'il est renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

D'IMPUTER la dépense aux articles 61521 et 61522 rubriques et sous fonctions 314, 414, 64, 811, 812, 90 et 020 pour le budget principal et à l'article 61521 pour le budget annexe développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
27 octobre 2010	27 octobre 2010